OPCU, PRU du quartier Carnot

Ville de Le Portel

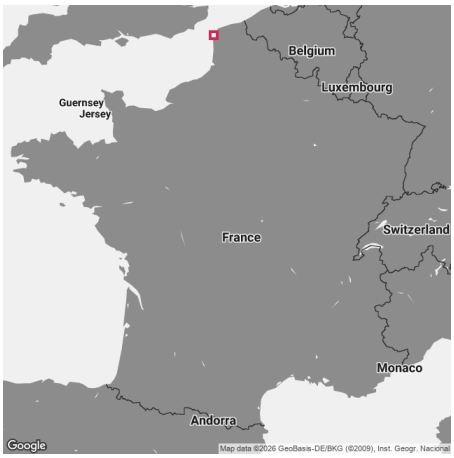

Type de mission: Pilotage et conduite de projets

Maître d'ouvrage: Ville de Le Portel

Coût du projet :

directeur de mission : Gaël Curet

Année: 2009 - 2013

Equipe: Perspectives Urbaines et Sociales

Programme: 212 démolitions – reconstructions, 328 réhabilitations

Acteurs: Etat (DDTM, Préfecture), ANRU, Foncière Logement, Collectivités Territoriales (Ville, Département, Région, EPCI), Pas-de-Calais Habitat, Cabinet ORPUS (architectes-urbanistes).

Consultants mobilisés: Gaël Curet

Montant de la mission: 52 M€ HT

Composantes de la mission:

- Conseil stratégique
- Etudes urbaines
- Animation partenariale
- Planification
- Outils de gestion
- Coordination inter chantiers
- Ingénierie financière
- Gestion urbaine de proximité
- Insertion par l'activité économique
- Cohésion sociale
- Concertation
- Capitalisation

Enjeux de la mission

Le Portel est confrontée à d'importants enjeux socio-urbains et le quartier Carnot a fai l'objet d'un conventionnement en 2005. Le projet a pour ambition de redonner à ce quartier une qualité résidentielle en s'appuyant sur la réhabilitation de 468 logements, la démolition de 212 logements et la reconstitution de l'offre. Il est également prévu d'assurer son désenclavement à travers la requalification de la trame viaire, la restructuration commerciale et la création d'équipements publics.
Afin de garantir la bonne mise en œuvre opérationnelle du projet et le suivi de sa réalisation, la Ville nous a demandé d'assurer :
- L'accompagnement stratégique (animation des dispositifs partenariaux, pilotage des études stratégiques…) et opérationnel (garantie des délais prévus, suivi du volet financier, analyse du processus de relogement…).
- L'assistance à la réalisation des opérations contractualisées à travers la mise en place d'une coordination interne des différents services concernés.

Contenu de la mission

- Assurer un reporting régulier et animer les instances de pilotage.
- Analyser le déroulement du processus de relogement des ménages ;
- Veiller à l'articulation technique et programmatique des interventions de chacun des maîtres d'ouvrage ;
- Alerter le porteur de projet de toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre du PRU ;
- Préparer l'ensemble des éléments nécessaires au suivi physique et financier du projet, et particulièrement ceux destinés à être présentés en revues de projet, point d'étape ;
- Veiller dans le temps à la cohérence urbaine du projet et à sa bonne articulation avec l'ensemble des actions d'accompagnement ;
- Préparer les instances de pilotage stratégique et piloter l'ensemble des études ou expertises de nature stratégique ;
- Animer l'ensemble des dispositifs partenariaux mis en œuvre dans le cadre du projet et particulièrement assurer une mobilisation continue et homogène des opérateurs ;

perspectives urbaines & sociales